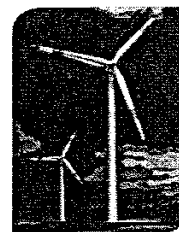


INFO MUNICIPAL

Saint-Luc-de-Bellechasse



Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse
115, rue de la Fabrique
Saint-Luc-de-Bellechasse (Québec)
G0R 1L0
Téléphone : 418-636-2176
Télécopieur : 418-636-2175
Courriel : munstluc@sogetel.net
Site web : <http://www.st-luc-bellechasse.qc.ca>



Avril 2009

Numéro Spécial

Mot du maire

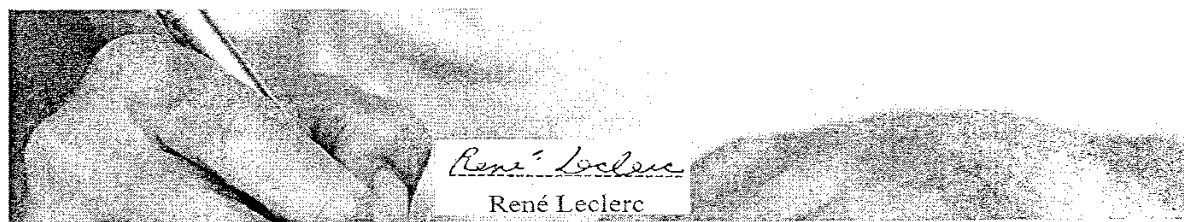
Chers concitoyennes et concitoyens,

À la suite de l'appel d'offres du Gouvernement du Québec remporté par le consortium Saint-Laurent Énergie, formé des entreprises RES-Énergie, Hydroméga et Électricité de France, le Conseil municipal a pris une position unanime en faveur du projet de construction d'un parc éolien dans le massif du Sud.

Avec son appui au projet, le Conseil se fait le promoteur d'une maximisation des retombées économiques globales du projet, pour ses entreprises, sa main-d'œuvre, ses fournisseurs, ses citoyens et pour sa région. C'est dans ce contexte que la municipalité s'active avec le promoteur à établir des conditions faisant en sorte que les entreprises et la main-d'œuvre d'ici soient favorisées dans la construction et l'exploitation du projet.

Par ailleurs, la municipalité envisage aussi un certain nombre d'autres mesures associées au projet, parmi lesquelles la création d'un fonds de développement économique régional.

Ce numéro spécial de notre journal municipal vous livre diverses informations quant au projet éolien et au leadership exercé par la municipalité en vue de l'obtention des meilleurs retombées pour son milieu.



État de la planification actuelle du projet éolien

Le projet d'aménagement d'un parc éolien dans la région du Parc du Massif du sud, proposé par Saint-Laurent Énergies a été retenu par Hydro-Québec Distribution dans le cadre de son 2^e appel d'offres. Le projet proposé est d'une puissance de 150 MW et comprendra 75 éoliennes d'une puissance de 2,0 MW chacune provenant du manufacturier allemand REPower. Les éoliennes proposées seront principalement implantées dans les municipalités de Saint-Luc-de-Bellechasse et Saint-Magloire, de la MRC des Etchemins, ainsi que dans les municipalités de Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland et Saint-Philémon, de la MRC de Bellechasse. 45 de ces éoliennes seront implantées sur le territoire de Saint-Luc-de-Bellechasse. Le contrat avec Hydro-Québec est basé sur une durée de 20 ans. Le parc éolien proposé représente un investissement estimé à 350 millions de dollars, dont au moins 60% doit être investi au Québec.

Saint-Laurent Énergies déposera au printemps 2009 son étude d'impact sur l'environnement au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Les audiences publiques tenues par le BAPE sont prévues en janvier 2010.

Le promoteur prévoit un début des travaux de construction au printemps 2010 et une mise en service du projet en décembre 2012.

Avec près des deux tiers du projet éolien sur son territoire, la municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse est éminemment concernée par le projet et veut en faire un projet porteur pour sa communauté.

Application d'un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Avant même que l'appel d'offres gouvernemental ait été lancé, le Conseil de Saint-Luc-de-Bellechasse a adopté un règlement ayant pour objet d'assujettir un projet éolien à la production d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale, dans une perspective de protection de ses paysages.

Il avait aussi modifié son règlement de zonage en vue d'identifier les zones où pourrait être autorisée la mise en place d'éoliennes.

L'aménagement d'un parc éolien est donc soumis à des objectifs et des critères lesquels seront appréciés par le Comité consultatif d'urbanisme et le Conseil avant que ne puisse être délivré un permis de construction.

Redevances annuelles à la municipalité

La première retombée financière directe du projet, repose sur des redevances proposées par le promoteur à la municipalité. Ces redevances représentent 4000\$ par éolienne. On estime qu'elles représenteront globalement un apport financier de 180 000\$ en fonction de l'état actuel de la partie du parc éolien planifiée sur le territoire municipal (45 éoliennes). Cet apport financier sera récurrent sur une base annuelle pour la durée du projet qui, rappelons-le, porte sur 20 ans.

Le budget de la municipalité est de 935 693\$ en 2009. Sur cette base, les revenus directs tirés du projet représenteraient environ 20% du budget actuel. Au taux actuel, un tel

apport représente des revenus comparables à celui de plus de 300 résidences. Avec cet apport financier, on comprend que la municipalité sera mieux en mesure de consolider ses services à la population.

Former des techniciens d'ici en vue de l'exploitation et l'entretien du parc éolien

Le projet éolien nécessitera du personnel technique affecté à son exploitation et son entretien. De 10 à 12 techniciens seront requis en phase d'exploitation du projet. L'embauche de technicien provenant d'ici représente une occasion de rétention de population, de jeunes personnes qui contribueront au développement de Saint-Luc-de-Bellechasse. Comme le centre des opérations et de la gestion du parc éolien du Massif du sud prévu à Saint-Luc-de-Bellechasse, il y a certes là une incitation à s'y établir. La municipalité a vu comme un important geste de maximisation des retombées du projet que le personnel d'exploitation provienne de la municipalité et de sa région.

Dans une perspective stratégique, afin de s'assurer d'un meilleur apport régional au projet, la municipalité s'est fait le promoteur d'une entente impliquant le Cégep de Beauce-Appalaches, comme maître d'œuvre de la nouvelle formation, en collaboration avec les Cégeps de Gaspé et de Chicoutimi. Ce programme de formation résultant en une attestation d'études collégiales et dispensé en majeure partie au Cégep de Beauce-Appalaches, sera d'une durée d'environ 15 mois et sera accessible à la population régionale

En privilégiant une formation dispensée au Cégep régional plutôt qu'à Gaspé, on s'assurait d'un plus grand attrait auprès de

nos citoyens et de contraintes financières et logistiques nettement plus faibles pour les étudiants inscrits.

Évidemment, un tel programme de formation requiert des investissements financiers importants. C'est pourquoi la municipalité s'est adressée à Emploi Québec comme partenaire financier du programme. L'implication d'Emploi Québec devrait être confirmée à la fin mai 2009. De plus, le promoteur a proposé un programme de bourses qui pourrait s'élever à plus de 25000\$ pour supporter les étudiants participant à cette formation.

Le programme de formation technique s'adressera à une cohorte de 15 étudiants, lesquels seront disponibles lors de la mise en service du projet. Avec son financement attendu d'Emploi Québec et la formalisation du programme par les Cégeps concernés, dès la fin mai 2009, la municipalité aura été le catalyseur d'une action particulièrement positive dans le cadre du projet éolien.

Centre d'exploitation établi à Saint-Luc-de-Bellechasse

La municipalité a obtenu du promoteur éolien que son centre de gestion et d'exploitation du parc éolien du Massif du Sud soit établi à Saint-Luc-de-Bellechasse.

D'une part, la présence de ce centre favorise des emplois et retombées locales, d'autre part, il favorise des communications rapprochées avec le promoteur. Le promoteur compte d'ailleurs ouvrir à court terme un bureau d'affaires à Saint-Luc-de-Bellechasse.

La maximisation des retombées économiques au profit du milieu

La maximisation des retombées économiques du projet éolien constitue l'une des motivations essentielles de l'implication municipale dans le cadre de ce projet. Certaines régions du Québec ont particulièrement su tirer parti des grands projets industriels ou hydroélectriques au profit de leurs entreprises et de leur main-d'œuvre. Le comité de maximisation des retombées économiques du Saguenay-Lac-Saint-Jean attaché au Conseil régional des Élus de cette région a inspiré l'action de la municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse.

Cette maximisation des retombées économiques repose sur un maillage optimal des entreprises, de la main-d'œuvre et des fournisseurs d'équipements locaux et régionaux en relation avec les besoins du promoteur et de son projet. C'est dans ce contexte que la municipalité a entrepris avec le CLD des Etchemins une initiative visant à jeter les bases d'un plan visant à promouvoir les ressources locales et régionales auprès du promoteur. Ce plan emprunte diverses voies parmi lesquelles :

- L'identification des besoins du promoteur, soit les domaines de construction et métiers, les équipements et services requis, tant pour la construction du parc éolien que pour son exploitation, bref le repérage des opportunités d'affaires;
- Une identification formelle des entreprises et fournisseurs de services de Saint-Luc-de-Bellechasse et de la MRC des Etchemins aptes à participer à la construction et l'exploitation du projet éolien, permettant de déterminer les

entreprises à même de saisir les opportunités d'affaires reliées au projet éolien;

- La tenue d'une activité permettant aux entreprises d'ici de rencontrer les représentants du promoteur;
- La négociation « d'actes réservés » aux entreprises locales, par exemple les activités de déboisement et l'entretien des chemins, dans une perspective de fragmentation des appels d'offres au profit des ressources locales et régionales;
- L'élaboration des documents d'appels d'offres du promoteur de façon à imposer des standards d'utilisation des ressources locales et régionales;
- Un démarchage auprès des entreprises et ressources locales et régionales afin de les informer des appels d'offres, de leurs échéances et de leurs contenus;
- Un suivi de l'utilisation des ressources locales en cours de projet.

Bref, la municipalité assume un fort leadership pour faire en sorte d'optimiser les occasions d'affaires, l'emploi et les retombées économiques pour ses citoyens, comme pour sa région.

Son leadership s'affirme dans ses relations avec le promoteur, avec qui elle entretient des communications continues et la négociation des meilleures retombées pour le milieu, de même que dans ses relations avec les MRC des Etchemins et de Bellechasse avec qui elle recherche un partenariat actif pour exprimer avec plus de force son initiative de maximisation des retombées économiques du projet.

Une séance d'information publique

Le promoteur Saint-Laurent-Énergie compte organiser avant la fin juin 2009 une séance d'information publique portant sur le projet éolien et l'ensemble de ses composantes. À cette occasion, la municipalité participera aussi à la rencontre et pourra échanger avec les citoyens quant à son action dans le cadre de ce projet.

Notons aussi qu'à la suite du dépôt des études environnementales au cours des prochains mois, un processus d'audiences publiques prévu à la Loi permettra aux citoyens d'être informés quant aux conséquences du projet et de s'exprimer.